

rien vu autre chose que les mensonges et les calomnies de certains journaux et de leurs correspondants.

On accusait M. Prieur d'incapacité, de tyrannie, d'injustice et surtout d'une partialité révoltante exercée contre les protestants, contre les officiers et les détenus d'origine britannique, à l'avantage des catholiques et des Canadiens-français. Le principal fabricant de ces calomnies écrivait dans le *Commercial Advertiser*, de Montréal, et, avec cette hypocrisie pharisaïque qui caractérise le genre, il signalait "Justice."

Le Bureau des Inspecteurs des établissements publics, alors composé de cinq membres, dont trois étaient protestants et un seul Canadien-français, fut chargé de faire une enquête. On donna avis aux gens du *Commercial Advertiser*, en invitant les accusateurs à formuler leurs plaintes et à produire leurs témoins; sommation à laquelle on ne fit aucune réponse. L'enquête eut lieu et ne fut close qu'après avoir mis le tout au clair: la décision du Bureau des Inspecteurs fut rendue à l'unanimité de tous ses membres, parmi lesquels il ne s'éleva ni le moindre doute, ni la moindre hésitation. Voici les trois principaux paragraphes du rapport, dont les motifs défilent toute critique:

" Le Bureau est encore d'avis que cet esprit de malaise et de révolte, né des causes assignées ci-dessus, a été fomenté et excité par certains officiers de l'institution qui s'étaient pris d'inimitié contre M. Prieur, personnellement, avant son arrivée à l'Île-aux-Noix, à cause de sa nationalité et de sa religion. Ces officiers, ainsi prévenus contre le préfet, ont essayé par leurs discours et leur conduite, à exciter contre le préfet, les préjugés nationaux et religieux d'une partie des prisonniers. La preuve démontre qu'ils ont eu un trop malheureux succès et que beaucoup des prisonniers, d'origine britannique et de croyance protestante, ne voyaient le préfet qu'avec un œil de haine et de mépris, parcequ'il était Canadien-français et Catholique.

" ..... " Le Bureau est encore d'opinion que la sévérité opportune du préfet était absolument nécessaire et qu'elle a eu un effet admirable sur la discipline de l'institution, laquelle est aujourd'hui dans un meilleur état et dans des conditions supérieures à celles qu'on a pu observer, à aucune époque de son existence.